

Savary-Moser Nadia		
Pêcheurs professionnels en difficulté		
Cosignataires : 29	Déposée le : 25.06.2019	Acceptée le : 27.06.2019
Destinataire : Conseil d'Etat		Transmission le : 27.06.2019

Texte accepté par le Grand Conseil 63 voix pour / 15 contre / 5 abstentions

Dépôt

Je demande au Conseil d'Etat d'inviter la Confédération à apporter son soutien actif à la mise en œuvre de mesures de régulation efficaces du grand cormoran sur le lac de Neuchâtel. De plus, l'espèce étant particulièrement protégée par la législation fédérale, la Confédération doit contribuer à la réalisation d'une expertise fiable portant sur les pertes d'exploitation des pêcheurs professionnels et à l'indemnisation de ces derniers. Finalement, des aides en matière d'investissement, voire des paiements directs pour les prestations d'intérêt général fournies par les pêcheurs professionnels, méritent d'être évaluées par la Confédération pour prendre en compte leur situation économique difficile.

Développement

Depuis 2001, année de la première nidification de l'espèce au Fanel, le nombre de couples de grands cormorans ne cesse d'augmenter. Les derniers recensements font état de 1'200 couples nicheurs répartis dans trois colonies, toutes localisées sur la rive sud du lac, dans la région du Fanel et de Champ-Pittet. Malgré leur développement important dans la région, aucune mesure de régulation n'est possible dans les colonies avant le début de la reproduction, celles-ci étant toutes situées dans des réserves liées à l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM). Dans ces zones vouées à la protection de la diversité des espèces et des biotopes, la mise en œuvre de mesures de contrôle des effectifs est en effet interdite ou soumise à une autorisation préalable de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Malheureusement, cette espèce, exclusivement piscivore et qui ne connaît pas ou peu de prédateurs naturels, prélève un nombre conséquent de poissons dans le lac de Neuchâtel. Dès lors, avec d'autres facteurs tels que la pauvreté en nutriments du lac et le changement climatique. l'activité de la pêche est remise en question par des prélèvements que certains estiment à quelque 300 tonnes annuelles. En comparaison, le rendement de la pêche professionnelle se montait en 2018 à 163 tonnes. La situation est d'autant plus difficile pour la pêche que les conditions cadre ont changé. Suite à la création des STEP et à la réduction de l'usage des engrais dans l'agriculture, les nutriments ont fortement baissé dans le lac de Neuchâtel. Cette situation est certes très réjouissante puisqu'elle reflète une bonne qualité des eaux. Elle a toutefois généré une diminution du rendement de la pêche professionnelle. Après le débat qui a déjà eu lieu aux Chambres fédérales dans les années 2010, il est aujourd'hui important que la Confédération prenne conscience de ce problème et apporte un réel soutien aux cantons cherchant à réguler le cormoran sur le Lac de Neuchâtel. Au vu de l'impossibilité actuelle de réguler les oiseaux nicheurs dans les réserves OROEM, la Confédération doit également se pencher sérieusement sur les pertes financières que subissent les pêcheurs professionnels et entrer en matière sur une indemnisation. La situation actuelle n'est pas

acceptable. Je demande donc à la Confédération de travailler avec les cantons concernés à la recherche de solutions pragmatiques, qui garantissent un équilibre entre la conservation de la biodiversité et la préservation de la pêche artisanale. Celle-ci fournit des produits de grande qualité et irréprochables d'un point de vue du développement durable. Elle mérite donc de la considération et du soutien. L'évaluation d'aide aux exploitations paysannes (AEP), voire de paiements directs de type agricole, mérite d'être réalisée par les Offices fédéraux.
